

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relative au contrôle des comptes et de la gestion de la Chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine Bretagne Ouest »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional communique au CESER le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relative au contrôle des comptes et de la gestion de la Chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) pour les exercices 2013 et suivants.

Ce rapport a été communiqué à la Région le 2 septembre 2020. Il est ainsi communiqué dès la plus proche réunion de l'assemblée régionale et donne lieu à un débat. Il devient alors communicable aux tiers.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER a été destinataire de ce rapport le 29 septembre 2020, dans des délais ne permettant pas son examen dans les commissions préparatoires.

Regrettant une situation qui hélas se répète, il renvoie à une date ultérieure son avis sur ce dossier.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relative  
au contrôle des comptes et de la gestion de la Chambre de commerce et d'industrie  
Métropolitaine Bretagne Ouest

Nombre de votants : 86

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1  
Emmanuel THAUNIER (CCIR)

**Adopté à l'unanimité**